

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 novembre 2005

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires: Melle MASLOUHI - M. BEKTHAOUI

Membres présents:

M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD - M. BERNARD - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BOURNY - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G - M. GILLOT J.P - M.GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. IZIMER - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. ROIZOT - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents:

M. AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - M. BERTELOOT - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRIOT - M. CARBONNEL (pouvoir à M. MOREAU) - M. DELATTE - M. DODET - Mme FLAMENT - Mme MASSU (pouvoir à M.NOWOTNY) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. MENUT (pouvoir à M PARIS) - M. NUDANT - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN)

<u>OBJET</u>: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – Acquisition des actions de la SEMAAD détenues par le CILCO

Le District de l'Agglomération Dijonnaise est entré au capital de la SEMAAD en 1999.

Aujourd'hui, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise détient 219 actions de la SEMAAD, pour une valeur de 4 380 euros, soit 0,73% du capital de la SEM.

Le C.I.L.C.O. détient 1 583 actions, soit 5,28% du capital de la SEMAAD. Cet organisme souhaite se défaire de cette participation, et a sollicité la Communauté d'agglomération pour le rachat de ces actions, d'une valeur faciale de 31 660 euros. La part de la Communauté d'agglomération dans le capital de la SEMAAD serait alors porté à 6,01%, faisant du Grand Dijon le troisième actionnaire de la SEM, derrière la Ville de Dijon (69,90% du capital) et l'OPAC (9,42% du capital), ce qui semblerait cohérent compte-tenu de la part croissante du Grand Dijon dans les projets menés par la SEMAAD.

Il est donc proposé de procéder à l'acquisition des 1 583 actions de la SEMAAD détenues par le CILCO, pour un coût de 20 euros par action, soit un total de 31 660 euros.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser le Président à procéder à l'acquisition, auprès du CILCO, de 1 583 actions de la SEMAAD au prix de 20 euros par action.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

2 8 NOV. 2005



Pour estrait consorme,

Regularion & Lexpresident

Regularion & Lexpresident

Publié le 2 5 Nov. 2005 Déposé en Préfecture le